

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 mars 2026

### Recyclage des plastiques : L'Europe et la France face au risque de décrochage industriel

**Alors que l'Union européenne accélère ses ambitions environnementales, la filière du recyclage des plastiques traverse une zone de forte fragilisation. Fermetures d'usines, pression sur les coûts, concurrence internationale accrue : l'équilibre économique du recyclage est aujourd'hui fragilisé.**

**En Europe, près d'un million de tonnes de capacités de recyclage ont disparu en trois ans. En France, longtemps plus résiliente, la tendance s'est accélérée en 2025 avec la fermeture d'au moins six usines de régénération et le report de plusieurs projets industriels.**

**Pour Polyvia, le syndicat national des industriels de la plasturgie et des composites, et pour Paprec, leader français du recyclage, l'enjeu dépasse désormais la seule question environnementale : il s'agit aussi d'un enjeu majeur de souveraineté industrielle et de compétitivité européenne.**

**Si l'industrie du recyclage décroche en Europe, la circularité des matériaux risque d'être progressivement délocalisée vers d'autres régions du monde, avec trois conséquences majeures : perte d'emplois industriels, dépendance accrue aux importations de matières recyclées et perte de maîtrise environnementale et sanitaire.**

### Recyclage des plastiques : pilier essentiel pour la décarbonation et la souveraineté de l'industrie de la plasturgie française et européenne

Le recyclage des plastiques constitue un levier stratégique pour décarboner l'industrie européenne, réduire la dépendance aux énergies fossiles et transformer les déchets en ressources locales.

Ce modèle circulaire permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à la production de plastiques vierges, limite l'extraction pétrolière et répond aux ambitions climatiques de l'UE (55% de recyclage des emballages d'ici 2030). Il renforce par ailleurs la souveraineté industrielle en prévenant la délocalisation des flux de matériaux.

### Un modèle économique du recyclage sous forte pression

Et paradoxalement, l'économie du recyclage est confrontée à une accumulation de pressions économiques et industrielles.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la filière a fortement investi ces dernières années pour répondre aux ambitions européennes de circularité. Entre 2018 et 2023, les capacités de recyclage ont plus que doublé en Europe, représentant entre 5,5 et 6,5 milliards d'euros d'investissements industriels. En France, les capacités ont encore progressé d'environ 10% entre 2023 et 2024, soutenues notamment par près de 300 millions d'euros d'aides publiques mobilisées dans le cadre de France 2030.

Malgré ces investissements, la dynamique industrielle marque aujourd'hui un net ralentissement. Depuis 2022, les capacités européennes stagnent et plusieurs projets industriels structurants ont été reportés ou abandonnés, y compris dans des technologies innovantes comme le recyclage chimique.

Selon la Banque européenne d'investissement, il manquerait encore entre 6,7 et 8,6 milliards d'euros d'investissements supplémentaires pour atteindre les objectifs européens de recyclage des plastiques.

Dans le même temps, plusieurs facteurs fragilisent le modèle :

- la baisse du prix des plastiques vierges sur les marchés mondiaux depuis 2023,
- l'arrivée croissante de matières recyclées à bas coût sur le marché européen,
- des coûts industriels plus élevés en Europe (énergie, main d'œuvre, exigences réglementaires),
- une concurrence internationale accrue.

Les charges d'exploitation d'une usine de recyclage peuvent ainsi être trois fois plus élevées en Europe qu'en Chine et jusqu'à cinq fois plus élevées qu'au Vietnam.

Cette situation crée une double concurrence particulièrement déstabilisante pour l'industrie européenne du recyclage.

D'une part, les plastiques vierges importés bénéficient de surcapacités mondiales de production et de coûts de production plus faibles, ce qui exerce une pression directe sur la demande de matières recyclées.

D'autre part, des matières plastiques recyclées importées, parfois produites dans des conditions très différentes des standards européens, viennent concurrencer la production européenne, notamment sur les polymères concernés par des obligations d'incorporation comme le PET recyclé. Dans certains cas, le rPET importé peut être proposé à des prix environ 30 % inférieurs à ceux du recyclé européen.

Cette situation contribue à une crise de la demande pour les matières plastiques recyclées en Europe, alors même que l'Union européenne s'apprête à interdire, à partir de novembre 2026, l'exportation de déchets plastiques vers les pays non-membres de l'OCDE.

Sans débouchés industriels suffisants pour absorber ces volumes, la crise de la filière pourrait encore s'aggraver, ce qui constituerait à la fois un échec industriel et environnemental pour la politique européenne de circularité. Si le Winter Package, annoncé en décembre dernier par la Commission Européenne témoigne d'une prise de conscience au niveau européen, il ne constitue qu'un premier pas. Les orientations qu'il porte dans le bon sens : accélération de la circularité des plastiques, meilleure intégration du marché européen, relance de la *Circular Plastics Alliance*, renforcement du contrôle des importations, ainsi que soutien à l'investissement et à l'innovation. Mais ces annonces doivent désormais se traduire rapidement en mesures opérationnelles, ambitieuses et réellement protectrices pour la filière. Les actions doivent être prises et mises en œuvre au plus vite.

Pour la filière de la plasturgie, l'enjeu est donc clair : préserver une capacité industrielle de recyclage en Europe afin de garantir une véritable souveraineté matière et éviter une dépendance accrue aux importations. Cela suppose non seulement de stimuler la demande en matières plastiques recyclées, mais aussi de rétablir des conditions de concurrence équitables face à la pression exercée par les matières vierges, dont les prix fragilisent aujourd'hui lourdement la compétitivité des recycleurs européens. Dans ce contexte, la question de véritables mesures de sauvegarde reste entière : sans instruments concrets pour corriger ces distorsions de marché et protéger les investissements industriels

européens, l'Europe prend le risque de voir s'affaiblir durablement une filière stratégique pour sa transition écologique et sa résilience économique.

**« Sans conditions de concurrence équitables, l'Europe risque de perdre sa capacité industrielle de recyclage »,** alerte la filière.

Le cas des emballages met en évidence la nécessité de préserver une économie circulaire ancrée dans les territoires, intégrant les capacités locales de recyclage et de régénération. Cette approche s'impose non seulement parce qu'une circularité pensée à l'échelle mondiale perdrait en cohérence, mais aussi parce qu'elle constitue une condition essentielle de maîtrise des enjeux de sécurité sanitaire.

## **Recyclage des emballages plastiques : la performance dépend d'abord de la collecte**

En France, environ 25 % des emballages plastiques sont aujourd'hui recyclés.

Ces données reposent sur des méthodes de calcul particulièrement robustes, confirmées par un audit européen récent des dispositifs nationaux. Elles reflètent la réalité des efforts encore nécessaires pour atteindre l'objectif européen de 55 % de recyclage des emballages plastiques d'ici 2030.

L'un des principaux défis réside dans la collecte et la qualité du tri.

### **La consigne, un levier insuffisant**

Le débat public français s'est largement concentré ces dernières années sur la consigne pour recyclage des bouteilles.

Or les comparaisons européennes montrent que la performance d'un système de recyclage repose sur l'alignement de plusieurs leviers :

- des consignes de tri harmonisées, ancrées dans les pratiques des citoyens,
- des fréquences et modalités de collectes adaptées à la volumétrie des déchets recyclables,
- des contrôles qualité en amont de la collecte,
- des dispositifs de tarification incitative,
- un pilotage orienté vers la performance et des objectifs co-construits entre État, éco-organisme, collectivités et la chaîne de valeur industrielle.

La Belgique, par exemple, figure parmi les leaders européens du recyclage des emballages plastiques **sans consigne**, grâce à un système intégré mobilisant l'ensemble de ces leviers.

**En France, un socle commun de leviers existe déjà ; il reste toutefois à installer la dynamique de travail partagée indispensable à leur mobilisation.**

L'ensemble des parties prenantes — collectivités, éco-organismes, transformateurs, recycleurs, ADEME, associations — reconnaît un socle commun de leviers pour améliorer le recyclage des emballages plastiques. Ce consensus porte sur six axes : l'amélioration du service de collecte sélective, le renforcement de la communication et de la sensibilisation au tri, le développement du tri hors foyer et dans les espaces publics, l'optimisation des centres de tri et du sur-tri, la tarification incitative et, enfin, la réduction des emballages et l'éco-conception.

À ces leviers s'ajoute la nécessité de converger vers 100 % d'emballages recyclables à horizon 2030, tel que le prévoit la réglementation européenne PPWR.

Aujourd'hui, environ 80 % des emballages plastiques ménagers sont recyclables, dont 65 % via des filières industrielles existantes et 15 % via des flux en cours de développement. Les 20 % restants ne disposent pas encore de filière de recyclage industrielle reconnue en France. L'éco-conception, en favorisant les mono-matériaux et en réduisant les matériaux complexes, constitue un levier structurant pour réduire cette fraction non recyclable.

## L'appel de Polyvia : relancer une dynamique collective

Face à ces défis, Polyvia appelle à une mobilisation rapide de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur : industriels, collectivités, éco-organismes et pouvoirs publics.

Pour le syndicat, la France dispose déjà d'un socle solide :

- des données fiables sur la performance du recyclage,
- des leviers identifiés sur toute la chaîne de valeur,
- des modèles européens éprouvés,
- une filière industrielle prête à s'engager.

*« La France dispose aujourd'hui de toutes les données utiles, et les acteurs de la chaîne de valeur peuvent se rassembler autour d'un socle commun de leviers pour améliorer concrètement et significativement le recyclage des emballages plastiques. Plusieurs exemples européens prouvent qu'il est possible d'obtenir de bons résultats en activant plusieurs leviers de manière cohérente, sans nécessairement passer par la consigne. Désormais, l'enjeu n'est plus de chercher les solutions, mais de se donner collectivement les moyens de les mettre en œuvre. Ce qui manque aujourd'hui est avant tout un cadre de travail commun permettant d'activer ces leviers de manière coordonnée. »,* déclare **Caroline Chaussard, Directrice RSE de Polyvia**

## Stimuler la demande en matières recyclées, un levier clé pour améliorer la collecte

Dans cette perspective, Polyvia porte deux priorités complémentaires et indissociables.

La première concerne la collecte, son pilotage et son amélioration continue. Sans progrès sur la collecte, il ne peut y avoir de matière première recyclée disponible en quantité et en qualité suffisantes pour répondre aux besoins industriels.

La seconde porte sur le développement d'une demande structurée en matières premières recyclées. Sans débouchés clairs, stables et économiquement soutenables, les investissements nécessaires pour améliorer la collecte et renforcer la performance globale de la filière ne pourront être engagés à la hauteur des enjeux.

Polyvia appelle ainsi à remettre l'ensemble des acteurs autour de la table afin de construire un plan d'action partagé, destiné à améliorer la collecte, à fonder la performance sur des objectifs co-construits et à garantir les conditions de réussite de l'arrêté du 5 septembre 2025 visant à inciter la demande en MPR au travers des REP, lancé en France début 2026, de façon soutenable pour l'ensemble de la chaîne de valeur.

*« La transition vers une économie circulaire ne pourra réussir que si l'Europe et la France préservent leur capacité industrielle de recyclage. Sans industrie forte, il n'y aura ni souveraineté matière ni performance environnementale durable »,* souligne **Sébastien Petithuguenin, Directeur général de Paprec Group et Président de Polyvia Recyclage.**

## A propos de Paprec Plastiques 71

Spécialiste des PEHD/PP depuis près de 25 ans, l'entreprise a été reprise par le groupe il y a 15 ans. Pour doubler ses capacités de production de PEHD – atteindre 50 000 tonnes

annuelles - et proposer le retour à l'emballage, 26 millions d'euros ont été investis en 2022 sur les équipements de production – Pour une usine qui avait demandé environ autant pour sa construction. L'usine est désormais équipée d'une chaîne de sur-tri ultra-moderne permettant de séparer les différents plastiques par matière (PEHD et PP) et par couleur, une première en Europe.

L'usine dispose également d'un nouveau procédé de lavage-broyage et de désodorisation, qui permet de proposer les granulés à l'industrie de l'emballage. Vertueux, le site s'est également doté d'une infrastructure pour récupérer et stocker les eaux de pluie de toiture et voirie, afin de les intégrer dans les lignes de lavage.

Paprec plastiques<sup>71</sup> est le leader français de la production de PEHD (Polyéthylène de haute densité) recyclé. Ce plastique opaque entre dans la composition de nombre de flacons et barquettes des emballages ménagers. On le retrouve notamment dans les bouteilles d'eau ou de lait, les shampoings, etc.

### **A propos de Paprec**

Fondé en 1994 par Jean-Luc Petithuguenin, toujours dirigé par la famille, Paprec est en France le leader du recyclage et un des grands acteurs européens de la gestion des déchets et de la production d'énergies vertes. Le groupe compte 20 000 salariés sur 450 sites dans onze pays. Son chiffre d'affaires 2025 est de 3,5 milliards d'euros. Depuis sa création, le groupe a investi 4 milliards d'euros en France dans ses usines et outils technologiques. Les activités du groupe permettent d'éviter chaque année l'émission de 7 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>.

### **À propos de Polyvia**

Polyvia est le syndicat national des industriels de la plasturgie et des composites. La filière compte environ 4000 entreprises, soit plus de 203 000 salariés principalement issus de PME, pour un chiffre d'affaires de plus de 83 milliards d'euros. Polyvia accompagne et soutient ses entreprises adhérentes dans toutes leurs problématiques économiques, industrielles, sociales et d'innovation. Nous les aidons à se transformer pour répondre aux enjeux technologiques, environnementaux et sociétaux. Notre organisation professionnelle œuvre aussi à la représentation et la promotion des intérêts des professionnels auprès des pouvoirs publics et à l'explication et la pédagogie de leurs métiers et de leurs atouts. [polyvia.fr](http://polyvia.fr)

### **Service de presse**

Agence Rumeur Publique

Jérôme Saczewski, Christelle Grelou, Lolita Tcaci, Arthur Barbier

[polyvia@rumeurpublique.fr](mailto:polyvia@rumeurpublique.fr)